



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 26.07.2021

Géothermie : la préfète a réuni le comité de suivi du site géothermique de Reichstett-Vendenheim le 26 juillet 2021

Un évènement sismique de magnitude 3,9, localisé à proximité directe du puits du site géothermique de Vendenheim, a été ressenti le 26 juin 2021 à cinq heures du matin.

À la suite de cet évènement, la préfète a sollicité l'analyse du comité d'experts qu'elle a mis en place le 18 février 2021.

Afin de partager les résultats de cette analyse, la préfète a réuni le comité de suivi du site géothermique de Reichstett-Vendenheim. Cette instance réunit les maires et les représentants des collectivités territoriales concernés, les associations de riverains, les représentants des autorités allemandes, les services de l'État et FONROCHE géothermie. Il s'agit de la quatrième réunion de cette instance depuis décembre 2020.

Au vu de l'analyse du comité d'experts, le séisme du 26 juin s'inscrit dans la continuité de la sismicité enregistrée dans cette zone depuis octobre 2020. En effet, la localisation ainsi que le mécanisme de ce séisme sont similaires à ceux des deux autres événements sismiques de magnitude supérieure à 3 survenus le 4 décembre et le 22 janvier 2021. Le comité d'experts indique que la zone au voisinage du puits GT2 où a eu lieu le séisme est encore instable. Par conséquent il n'est pas exclu que d'autres séismes puissent se produire dans les prochains mois. En effet, depuis l'arrêt total de l'injection d'eau dans le puits GT2, le 2 janvier 2021, la pression dans le réservoir géothermique a diminué mais une surpression de fluide liée aux injections est encore présente.

La préfète a rappelé les mesures prises pour protéger les personnes et ainsi garantir la sécurité publique, en particulier son arrêté du 2 février 2021 prescrivant à FONROCHE géothermie de procéder à la déclaration d'arrêt définitif de travaux de son site géothermique sur le ban de la commune de Vendenheim. Dans ce cadre, FONROCHE géothermie a remis, le 3 mai 2021, un dossier qui doit être complété pour pouvoir être instruit par les services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

La préfète a également rappelé l'intervention de ses trois arrêtés du 15 avril 2021 qui prescrivent, pour les sites d'Eckbolsheim et d'Hurtigheim ainsi que le site d'Illkirch exploité par la société Électricité de Strasbourg, des compléments d'études afin de tenir compte des observations et recommandations qui seront émises par le comité d'experts. En attendant la transmission des compléments, toutes les opérations de terrassement, de forage et de stimulation sur ces sites sont suspendues.

FONROCHE géothermie a présenté la gestion des demandes d'indemnisation qui lui sont adressées.

Enfin, le comité d'experts a présenté son programme de travail et a réaffirmé le calendrier prévisionnel de restitution de ses conclusions d'ici mars 2022. Celles-ci pourront alors être présentées au comité de suivi du site géothermique de Reichstett-Vendenheim.

Une fois de plus, la préfète a réitéré sa priorité qu'est la sécurité des populations et maintient son attention à la poursuite des mesures de surveillance du site de Vendenheim.

Contact presse

Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex